



Edité le : 24/04/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

LES YOX
63520 ESTANDEUIL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE20-51076	Analyse demandée par :	ARS DT du PUY-DE-DOME
Identification échantillon :	LSE2004-20415-1	N° Prélèvement :	00182933
N° Analyse :	00183526	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	BOURG	Code PSV :	000002377
Localisation exacte :	MAIRIE SANITAIRE ROBINET MITIGEUR		
Dept et commune :	63 FAYET LE CHATEAU		
UGE :	0335 - SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	Motif du prélèvement :	CS
Type de visite :	D1 Type Analyse : D11+		
Nom de l'exploitant :	SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE LES YOX 63520 ESTANDEUIL		
Nom de l'installation :	ISSERTEAUX FAYET MONTMORIN	Type : UDI	Code : 001963
Prélèvement :	Prélevé le 21/04/2020 à 10h25 Réception au laboratoire le 21/04/2020 à 18h11 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LACABANNE Florian Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/04/2020 à 18h11

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	63D11+@ 13.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	63D11+@ 8.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	63D11+@ 520	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100	#

.../...

Edité le : 24/04/2020

Identification échantillon : LSE2004-20415-1

Destinataire : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlore libre sur le terrain	63D11+@	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#	
Chlore total sur le terrain	63D11+@	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#	
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	63D11+@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#	
Microorganismes aérobies à 22°C	63D11+@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#	
Bactéries coliformes à 36°C	63D11+@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #	
Escherichia coli	63D11+@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#	
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	63D11+@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#	
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	63D11+@	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	63D11+@	0 Néant	-	Qualitative				
Saveur	63D11+@	0 Néant	-	Qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	63D11+@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15 #	
Couleur vraie (eau filtrée)	63D11+@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		#	
Turbidité	63D11+@	0.13	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #	
Analyses physicochimiques								
Cations								
Ammonium	63D11+@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #	
Métaux								
Arsenic total	63D11+@	7	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#	

63D11+@ ANALYSE (D11+=D1+AS) EAU DE DISTRIBUTION CHLOREE (ARS63-2017)

Eau satisfaisant aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie

